

NOTES HISTORIQUES SUR LES MOSQUÉES
et autres édifices religieux d'Alger.

(Voir les n^{os} 24, 25 et 27 de la *Revue*)

I. Lettre adressée au pacha d'Alger par le pacha d'Egypte, pour l'assurer de la protection donnée aux pèlerins algériens.

« A celui qui est favorisé de la félicité et de la faveur divines et qui est l'objet de mon extrême affection, mon frère très puissant et très noble, mon seigneur au rang illustre. Puisse Votre Seigneurie être favorisée d'une puissance constante et être comblée d'honneurs et de respects. Et, après avoir offert à Votre Altesse mes vœux sincères, dictés par une amitié dévouée et mes salutations complètes, expression de mon affection, je prie le Dieu glorieux et très-haut de vous accorder à jamais sa protection et son appui ! — Mon frère très puissant, favorisé de la félicité et de la faveur divines, objet de ma vive affection, puissiez-vous être préservé de tous les maux et de toutes les calamités ! Tels sont mes vœux. Puissent les pèlerinages que vous effectuez aux deux (villes) nobles et saintes, ne discontinuer ni se ralentir, et être favorisés, comme toujours, de la paix et de la sécurité ! — Mon frère très puissant, objet de la félicité et de la grâce divines et de ma vive affection, depuis longues années, notre pays prête aide et assistance au vôtre ; les pèlerins appartenant à votre odjak sont l'objet d'un intérêt incessant et de soins empressés de la part de tous et surtout de nos soldats ; à partir du moment où ils se trouvent sur notre territoire, ils reçoivent une protection spéciale. De tels faits sont dignes d'être portés à votre connaissance, car vous y trouverez un gage de considération et d'amitié, et c'est là l'objet de cette lettre dont je viens vous importuner. Mon frère très puissant, favorisé de la félicité, de la faveur divines, objet de mon extrême affection, cette année bénie, l'heureuse tradition suivie jusqu'à ce jour est observée : les guerriers de votre odjak sont l'objet des

honneurs et de la considération comme par le passé ; les attentions et le respect leur sont prodigués ; les pèlerins sont dans les meilleures relations avec nos soldats ; aucun d'eux ne sera atteint par le moindre préjudice jusqu'à ce qu'ils effectuent leur retour conformément aux anciens usages. Les bagages des soldats et les acquisitions de riz sont affranchis de tout droit de douane. Un firman a été rendu à ce sujet et il fait foi de la protection la plus manifeste et la plus désirable. Lorsque les pèlerins auront accompli, par le décret de l'Adorable, leur intention digne de louanges et d'éloges, ils retourneront dans votre contrée.

• Mon frère très puissant et très noble, favorisé de la félicité et de la grâce divines, objet de ma vive affection, puisse le Dieu glorieux et très-haut, prolonger votre existence pour le bonheur de votre siècle, vous garder et vous protéger, et vous accorder une puissance constante, ainsi soit-il ! par le patronage du Seigneur des Premiers et des Derniers (Mahomet). Puisse Votre Seigneurie jouir d'une puissance et d'une élévation constantes.

11. Lettre adressée au Pacha d'Alger par le délégué du Pacha d'Égypte, et relative aux pèlerins Algériens.

A mon seigneur fortuné, bienveillant et brave, dont le rang est illustre. Le serviteur de la terre des semelles de votre Altesse prie Dieu, dont les œuvres sont immenses, de favoriser, dans toutes les circonstances, votre Éminence de sa protection et de ses grâces. Les gens de votre pays, qui, cette année bénie, doivent accomplir le pèlerinage et visiter l'enceinte sacrée, avec votre autorisation, sont arrivés accompagnés d'El hadj Mohammed Chaouche, désigné par vous pour remplir les fonctions d'agent du Beit-el-Mal. Il a fait remise entre nos mains de votre illustre lettre, ensemble votre magnifique cadeau. Cette envoi nous a causé une vive satisfaction. Par la grâce du Très-haut cette lettre me méritera l'agrément de votre seigneurie.

19 de Ki'dat de l'année 1242.

L'ami dévoué et sincère,

El hadj Mohammed, délégué du Pacha d'Égypte pour la surveillance du pèlerinage.

(signature et cachet)

III. Lettre adressée par un agent de la Régence à un fonctionnaire d'Alger, relativement au pèlerinage des algériens.

A mon seigneur fortuné, bon et bienveillant, mon bienfaiteur, dont la libéralité et la générosité sont grandes.

Puisse le Créateur préserver votre seigneurie de tous les maux. Ce sont les vœux de celui qui prie pour vous. Chaque année, les enfants de la Régence d'Alger d'Occident ainsi que les enfants de ses arabes accomplissent le pèlerinage des musulmans, accompagnés d'un agent du Beit-el-Mal, et tous reçoivent, chaque fois, aide et assistance, soit en allant soit en revenant. Cette année, les pèlerins sont arrivés accompagnés de votre serviteur MAHMOUD CHAOUCHE, agent du Beit-el-Mal, en vertu d'un ordre émané de votre seigneurie, et comme d'usage lui et les siens ont été l'objet de l'assistance et des soins. Par la protection du Dieu Très-Haut, ils effectuent leur retour en salut et l'objet de la présente est d'en donner avis à votre Seigneurie parfumée et de lui présenter mes hommages. Elle est confiée aux soins de votre serviteur le Beit-el-Mal.

5 de hidja 1243,

Votre serviteur El hadj Ahmed, agent d'Alger d'Occident la victorieuse, boulevard de la guerre sainte, à Rechid.

§ 7. — PRÊTS.

Enfin, pour clore la série de pièces dont j'ai entrepris la publication, je vais donner la traduction d'un acte constatant un prêt sur gage, fait par les administrateurs de la Mecque.

Louange à Dieu ! après que l'honorable Abderrahman, le turc, Khobotli de naissance, appartenant, d'après sa déclaration, à l'Odjak 395, fils d'Ali, eût reçu sur les fonds des deux (villes) saintes et nobles, à titre de prêt gracieux, et par les mains des administrateurs des deux (villes) saintes, la somme de 460 *Rial draham serar* ; et qu'il eût déposé entre les mains des administrateurs des deux (villes) saintes, alors en fonctions, une *sarma* (1) en or, appartenant à la dame Kamis bent el hadj Ali, pour qu'elle soit conservée par eux en nantissement de la dite somme jusqu'à ce qu'il ait remboursé la totalité dudit prêt. — Ce qui se passait, antérieurement à la date du présent, dans les derniers jours du mois de safar de l'année

(1) Sorte de coiffure de femme, en forme de mitre.

1226 (du 17 au 25 mars 1811), et est consigné sur les registres des deux (villes) saintes susdites, de l'écriture du second des signataires du présent et de son adjoint, ainsi que l'a recueilli d'eux le premier des signataires du présent.

La dame Kamis susnommée décéda à la survivance de son frère Mostafa le janissaire, le Bolouk bachi, sans plus, d'après ceux qui en ont connaissance. Alors, le Sid el hadj Mehammed Khodja, administrateur actuel des deux (villes) saintes, fils d'Ibrahim, demanda à l'honorable Mostafa le Bolouk bachi susnommé, frère de la propriétaire susdite, de lui rembourser ladite somme, remise à Abderrahman, le turec susnommé, sur les fonds des deux dites (villes) saintes, moyennant quoi il retirerait la sarma précitée, appartenant à sa sœur Kamis susdite, et déposée entre les mains desdits pour ledit objet.

Mostafa susnommé fit droit à cette demande et remit au Sid Mehammed Khodja, oukil prénommé, la totalité de ladite somme, soit 360 rial de l'espèce susdésignée. Le sid Mehammed Khodja susnommé a reçu de lui la totalité de cette somme, et l'a placée dans le bureau des deux (ville) saintes, là où il est d'usage de déposer les fonds de cette origine. De même, Mostafa susnommé a reçu de l'administrateur des deux (villes) saintes, la totalité de ladite sarma en or, et cela d'une manière notoire, par devant le cheikh, cadi actuel, qui a apposé son illustre cachet en tête du présent, etc. A la date du second tiers de Redjeb de l'année 1227 (du 21 au 30 juillet 1812).

CHAPITRE II.

Le Sboulkheirat. — Les Andaloux. — Les Chorfa. —

Les Fontaines. — Le Beït el-Mal.

§ 1er. — LE SBOULKHEIRAT.

Dans les actes que j'ai pu consulter et dont le plus ancien remonte à l'année 1073, le nom de cette institution est ainsi orthographié :

سبيل الخيرات *Soboul el-Kheirat*, les voies des bonnes œuvres. Deux fois, j'ai constaté que le premier des deux mots qui composent ce nom est écrit سبول, *Soboul*, conformément à la pro-

nonciation usuelle, mais je crois que c'est une erreur. Trois fois enfin j'ai rencontré le singulier سبيل *Sobil*, et alors il faudrait traduire par la *voie des bonnes œuvres*. Mais c'est là une rare exception, et l'orthographe que j'ai donnée en premier lieu est la plus ordinaire.

L'institution du Sboulkheirat était hanafi. Elle était chargée de la gestion des propriétés *habous* composant la dotation des mosquées de ce rite, de l'entretien de ces mosquées, de la gestion des propriétés qui lui étaient spécialement attribuées par suite de *habous*; enfin, de distributions d'aumônes aux indigents de la secte hanafi.

Voici la liste des mosquées particulièrement affectées au rite hanafi.

Djama el-Djedid, rampe de la pêcherie.

Djama Safir, rue Kléber.

Djama Dar el-Cadi, rue Bab-el-Oued.

Djama Chebarlia, rue de la Couronne.

Djama el-Kasba, rue de la Victoire.

id. dans l'intérieur de la Casbah.

Djama Chaban Pacha, rue des Consuls.

Djama Ketchaoua, rue du Divan.

On trouvera de plus amples renseignements sur chacune de ces mosquées dans leurs chapitres respectifs (II^e partie, édifices religieux).

D'après un relevé fait dans un registre tenu vers 1835, voici quelles étaient à cette époque les ressources du Sboulkheirat.

RECETTES.

119 Immeubles.	} donnant un produit de 16,000 fr.
212 Anas (rentes)	

DÉPENSES.

1° Entretien des Mosquées	} 14,583
2° Dépenses pour le culte	
3° Entretien des immeubles	
4° Secours aux indigents hanafi	
5° Personnel	

excédant 1,417

Cet excédant était consacré à la construction de nouvelles mosquées, à l'achat d'immeubles et autres œuvres pies devant contribuer à la prospérité de l'institution.

Le personnel du Sboukheirat se composait de :

- 1 Administrateur (Ouki!);
- 1 Ecrivain (Khodja), chargé des écritures;
- 1 Chaouche, chargé de la surveillance des immeubles, de la rentrée des loyers, etc.
- 8 Tolbas, chargés de diverses lectures pieuses.

Je n'ai pu recueillir que les seuls renseignements ci-après, pour la chronologie des oukils de cette institution :

- En 1186, El-Hadj Khelil, le turc.
- En 1231, Fid Allah, le turc, ben Ali.
- En 1233, Ibrahim ben Mohammed.

Les derniers agents du Sboukheirat ont été : Mohammed bel Argaz, oukil; Haçan Khodja, écrivain; Ali el-Khenath, chaouche. Cette corporation, placée sous le contrôle de l'administration française dès les premiers temps de la conquête, fut entièrement supprimée vers 1841.

§ II. — LES ANDALOUX.

Dans le courant de l'année 1609, les Morisques ayant été expulsés de l'Espagne, un million de personnes de toutes les classes et de toutes les conditions se trouva subitement sans asile et sans patrie. Cette décision privait la Péninsule d'un peuple intelligent et laborieux qui en faisait la richesse; elle allait donner à la piraterie, qui désolait depuis longtemps déjà le littoral de la Méditerranée, un nouvel et énergique essor. Les proscrits vinrent se réfugier sur la côte septentrionale de l'Afrique, en face de cette belle Andalousie qu'ils espéraient revoir un jour. Cette espérance de retour était si vive que les chefs des familles exilées conservaient religieusement les clefs des maisons qu'ils avaient laissées en Espagne, ne doutant pas qu'un jour viendrait où ils pourraient rentrer dans leurs antiques demeures.

Les Morisques établirent un nouveau foyer de piraterie à Salé et grossirent les populations des villes de l'Afrique septentrionale et notamment d'Alger.

Cette immigration fut une bonne fortune pour la Régence d'Alger, et partout les Maures andalous ont laissé des traces de leur infatigable activité. Ils ont relevé Cherchel de ses ruines, peuplé Blida et fondé Coléa. Ils ont planté les jujubiers et les

oliviers de Bône, cultivé le coton à Mostaganem, et la soie à Coléa et doté d'eaux abondantes la ville d'Alger, qui n'avait auparavant que ses puits et ses citernes.

Mais les efforts de cette race laborieuse et industrielle ne tardèrent pas à être paralysés par les allures brutales et les instincts grossiers et cupides du despotisme turc. C'est en vain que les Maures d'Espagne luttèrent contre ce régime abrutissant. Sans cesse frappés ou menacés dans leurs personnes et dans leurs propriétés, tous ceux qui avaient conservé quelque aisance prirent le parti d'émigrer. Les autres s'éteignirent dans la misère, ou, perdant jusqu'aux germes d'une civilisation dont l'Algérie aurait pu s'enrichir, s'abaissèrent sous le fatal niveau de barbarie que les Turcs faisaient peser sur le pays dont ils étaient les dominateurs avides et inintelligents.

Il serait cependant inexact de croire que l'établissement des Maures andalous en Algérie ne date que de 1609. Lorsque, par la prise de Grenade, en 1491, les vaillants descendants des Goths eurent définitivement repris aux Arabes le royaume que leur avait livré la bataille de Xérès, en 711, il y eut une première émigration dont il existe quelques traces.

A une époque que je ne puis fixer, mais qui est antérieure de beaucoup à 1609, il se forma, à Alger, une corporation dite *des Andalous*. Les plus riches des émigrés faisaient des donations d'immeubles, à titre de *habous* pour subvenir au soulagement des plus pauvres et créer des établissements de piété et de bienfaisance. Ces fondations étaient faites, disent les actes constitutifs de *habous*, au profit des *indigents d'entre les Andalous habitant la ville bien gardée d'Alger*.

J'ai recueilli soigneusement les dates des actes constatant des fondations de *habous* faites antérieurement à 1609, au profit des pauvres andalous, les voici :

Année 980 (deux actes), correspondant à l'année 1574 de J.-C.

Année 981 (1575).

Année 1012 (1606).

Année 1013 (1607).

Année 1014 (1608).

Ces dates, prises avec beaucoup de soin sur des actes authentiques, infirment l'assertion souvent produite que l'établissement de la corporation des Andalous est postérieure à l'expulsion des Morisques de l'Espagne, en 1609.

En 1639, la corporation des Andaloux fit construire de ses deniers une *Zaouïa* (ou *Mdersa*, école supérieure), et une mosquée, sur lesquelles on pourra trouver de plus amples renseignements au chapitre qui leur est spécial dans la deuxième partie de ce travail (*Edifices religieux*; *Zaouïat el-Andelous*, rue au Beurre).

(A suivre)

Albert DEVOULX.

CHRONIQUE.

(PARTIE OFFICIELLE)

Nous avons rapporté, dans la Chronique de notre numéro 27 (p. 233, etc. de ce volume), la démarche faite par la *Société historique Algérienne*, pour obtenir la conservation du beau bâtiment mauresque où sont installés la Bibliothèque et le Musée; et on a vu avec quelle chaleur le Conseil municipal a pris cette affaire en main.

Mais comme les travaux du Génie, poussés avec activité et d'après le plan primitif, qui implique la démolition de l'immeuble dont il s'agit, ne laissent guère l'espoir que les protestations faites au nom de l'art et des intérêts de la ville fussent avoir un résultat favorable (1), la Société historique algérienne a dû s'efforcer, au moins, de faire prévaloir le principe de la conservation d'une belle maison mauresque qui serait déclarée monument historique et demeurerait un précieux spécimen de l'architecture privée des Indigènes.

(1) Au moment de donner le bon à tirer de cette feuille, nous apprenons que le Génie, traitant de gré à gré avec les propriétaires du local de la Bibliothèque et du Musée, vient d'acheter cet immeuble au prix de 80,000 francs.